

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 18 juin 2015**

Convocation : 15 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 18 juin à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danielle, ANDRIEU Véronique,

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, WALKER Maurice, ZANINI Mario, LEIGNIEL Jean-Marie,

Absent :

Excusé: M. CAMPOS Yvan,

En préambule, Madame le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention au Conseil Départemental / Agence de l'eau pour le zonage d'assainissement.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2015, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°32-2015
AUTORISANT LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT POUR LE PERMIS
D'AMENAGER DE L'EXTENSION DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le défrichement doit être accepté après délibération. Voté à l'unanimité.

DELIBERATION N°33-2015
DEMANDE SUBVENTION ZONAGE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention à l'Agence de l'eau au travers du Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire.

DELIBERATION N°34-2015
DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT

Suite à la demande de la Trésorerie, il faut équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement. Le budget en section de fonctionnement étant équilibré à 50 000 Euros, l'inscription de crédit suivante est nécessaire :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	3555	ONA			Terrains aménagés	50 000,00
Total						50 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	ONA			Emprunts en euros	50 000,00
Total						50 000,00

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION N°35-2015
DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose le réajustement budgétaire suivant :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			Emprunts en euros	2,98
Total						2,98

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	111			Installations, matériel et outillage technique.	-2,98
Total						-2,98

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION N°36-2015
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE LE
FRIGOULOUS

Article 7 : le bureau proposé est composé de 1 Président et 3 Vice-Présidents, représentant ainsi les composantes du Syndicat.
Bureau accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N°37-2015
VERSEMENT SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION
DE SAINT THEODORIT

Suite à la dissolution du syndicat d'électrification de Saint Théodorit, la commune de Saint Jean de Crieulon va bénéficier du versement d'un reliquat de 2 559.95 €. Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les finances de la commune au 15 juin :
Dépenses depuis le 01/01/2015 : 477 327.75 €
Recettes depuis le 01/01/2015 : 675 519.98 €

Point sur la rencontre de Madame le Maire et la famille Scherbanjuk. Ils doivent passer à la mairie.

Courrier de Madame Du PAVILLON, en réponse à notre proposition d'échange de parcelles. Madame Du PAVILLON refuse l'échange de parcelles mais elle met à la disposition de la commune une bande de terrain pour réaliser un fossé de drainage.
Il nous faut prévoir une servitude. Sa proposition est acceptée.

Brise vue entre la propriété LEIGNIEL et le cimetière. Accordé à l'unanimité.

Samedi 20 juin à 11 heures, inauguration de la station d'épuration de Durfort. Nous sommes invités.

Organisation du 14 juillet.

Cinéma du 14 août. La vente de boisson est à prévoir.

Séance levée à 19 heures 10.
Les membres du Conseil

Le Maire

